



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

entre l'établissement LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARIE
REYNOARD,
l'académie de Grenoble et la région Auvergne-Rhône-Alpes

2016 – 2020



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



AUVERGNE – Rhône-Alpes*

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1^{er} octobre 2016, après avis du Conseil Régional.

SOMMAIRE

Préambule	2
1 Diagnostic.....	3
2 Objectifs stratégiques	4
3 Leviers stratégiques.....	5
4 Accompagnement (autorité académique et région)	6
5 Durée du contrat.....	7
Annexe : les indicateurs.....	8

PREAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

En Auvergne-Rhône-Alpes, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et la Région s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.

Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique des lycées, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le lycée, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

Les points forts :

Accueil
Qualités et investissements des enseignants
Les groupes à effectifs réduits (TP, EDE, filière STMG, TP sciences des filières ES/L, groupes de compétences en langues, AP...)
Les équipements informatiques et en vidéoprojecteurs
La maintenance informatique
La lettre d'information hebdomadaire aux personnels (LMR) la lettre d'information trimestrielle aux parents d'élèves.
Vie scolaire
La pause méridienne les élèves les résultats aux examens.
L'accès à l'information culturelle.
La liaison avec l'enseignement supérieur.
L'Amicale des personnels La stabilité des équipes
Les qualités des personnels administratifs et de service
La diversité des projets
Les taux de redoublement

Les points à améliorer :

Communication avec les parents.
Acoustique de certaines salles (mauvaise isolation phonique).
Capacité des salles.
Équipement en enceintes acoustiques.
Équipement informatique des salles de sciences
Ouverture du CDI
Ouverture culturelle (toutes disciplines confondues)
Chauffage de certaines zones
Budget
La zone fumeur devant le portail.
Le taux de redoublement et l'aide aux élèves en difficulté.
La liaison collège/lycée.
La circulation sur le parking.
La dépose minute.
Garage scooter/moto.
La cour.
Connaissance des élèves dès le début de l'année.
Accompagner les élèves "dys"
Passage à la demi-pension
La place des filières STMG et L (attractivité et image)

2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

➤ **Renforcer l'attractivité et l'image des filières littéraire et technologique**

Pour la filière Littéraire:

- Participer à l'offre des lycées de l'agglomération grenobloise en termes d'enseignements de spécialité comme " droits et grands enjeux du monde contemporain"
- Construire un parcours culturel du collège au lycée en proposant des activités artistiques et culturelles dans la continuité de ce qui existe dans les collèges du secteur de recrutement du secteur.
- Découvrir les formations d'enseignement supérieur et les métiers à dominantes artistiques et culturelles.

Pour la filière STMG:

- Poursuivre le partenariat avec l'Ecole de management de Grenoble (dispositif passerelle)
- Engager un partenariat avec la CPGE du lycée des Eaux Claires
- Mettre en place un partenariat avec les IUT de la filière
- Proposer un parcours citoyen et culturel en lien avec les enseignements spécifiques de la filière STMG
- Découvrir et développer les visites d'entreprises

➤ **Proposer un parcours citoyen et culturel**

- Construire pour tous les élèves un parcours culturel en proposant des activités culturelles diverses: théâtre, danse contemporaine, ciné-club, opéra, radio, en utilisant les lieux culturels du territoire.
- Découvrir les instances citoyennes locales et européennes pour les élèves de la filière STMG

3 LEVIERS STRATEGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et la Région. Ces politiques sont déclinées selon les champs d'action définis dans la convention cadre du 4 juillet 2014.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

L'attractivité de la filière L passe certes par une diversification des enseignements de spécialité mais également par la mise en place d'un atelier cinéma-radio.

Pour la filière STMG, son attractivité se mesurera par le nombre de demandes ainsi que par la volonté de l'établissement à privilégier le fonctionnement en groupes à faibles effectifs pour l'ensemble des enseignements généraux et technologiques et par la construction d'un parcours citoyen et culturel en lien avec les apprentissages spécifiques de la filière que les élèves pourront mettre en valeur auprès des lycéens des autres filières.

4 ACCOMPAGNEMENT (AUTORITE ACADEMIQUE ET REGION)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

- L'accompagnement pédagogique de l'établissement est élaboré en s'appuyant sur les éléments d'analyse du dialogue de gestion et de performance et des rencontres tripartites en concertation avec l'inspecteur référent, monsieur Yves Arriumerlou, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional.

Pour votre établissement s'est dégagé l'axe suivant :

- Accompagnement à la construction d'une démarche de parcours culturel de l'école au lycée.

Structure d'appui : Délégation académique aux actions culturelles (DAAC).

- La dotation globale allouée au LGT MARIE REYNOARD est fonction des effectifs et de la carte des formations spécifiques de l'établissement.
Pour l'année scolaire 2016-2017, elle se décline en 985 heures poste (HP), 110 heures supplémentaires année (HSA) et 16,25 indemnités pour missions particulières (IMP).
L'ensemble des moyens ainsi délégués doit permettre de conforter les choix effectués par l'établissement en mobilisant sa marge de manœuvre.

Région

- Tant pour accompagner l'objectif «**Mobiliser et accompagner l'élève dans ses apprentissages**» que l'objectif «**Renforcer l'attractivité et l'image des filières littéraire et technologique Proposer un parcours citoyen et culturel**» du lycée, la Région accompagnera l'établissement en particulier sur les volets « Découverte des métiers et du monde de l'entreprise », « engagement citoyen et santé » et « Culture et patrimoine » d'Eurêka et soutiendra les projets du lycée dans le cadre du label écoresponsable ;
- La Région s'engage à favoriser les projets collaboratifs inter établissement et les démarches mutualisatrices dans le cadre notamment de la construction du parcours des élèves et de leur poursuite d'études.

5 DUREE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir de l'année scolaire qui suit sa signature. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

A Villard Bonnot, le 10 juin 2016



Le Recteur de l'académie
de Grenoble

Le Président de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE : LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

Objectif : Renforcer l'attractivité et l'image des filières littéraire et technologique

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre de demande pour la filière STMG	50	60
Hausse du taux de demandes pour la filière L	5	10
Taux de poursuite d'études en CPGE ou DUT pour la filière STMG	20	40

Objectif : Proposer un parcours citoyen et culturel

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre de parcours culturel et citoyen	0	2

Lorsqu'il ne s'agit pas d'indicateurs existant aux niveaux national ou académique, leur mode de calcul doit être défini précisément.